

L'Etudiant publie un "classement des collèges"

En janvier 2015 la publication du "comparateur des collèges" par L'Etudiant avait soulevé beaucoup d'émotion chez les enseignants. Cette année, le comparateur revient . Mais c'est à la veille du brevet que L'Etudiant invite à comparer les résultats des établissements avec une méthodologie qui n'apporte qu'une vision réductrice aux familles. Histoire de bien enfoncer les jeunes des établissements populaires ?



"Comment se situe le vôtre ? Quels sont les collèges qui ont les meilleurs résultats ?" L'Etudiant publie le 7 juin son classement des collèges. " Pour vous aider à comparer les collèges, l'Etudiant a élaboré pour chaque établissement une note sur 20, qui prend en compte à parts égales le taux de réussite et le taux de mention, ainsi que des groupes de niveau allant de A à D. Notre tableau interactif vous permet de comparer les collèges de chaque département et commune, en les filtrant si besoin par statut (public, privé, REP – réseau d'éducation prioritaire –, REP+)."

L'écran d'accueil permet de voir quels collèges obtiennent le plus fort taux de réussite au brevet et le plus fort taux de mentions. Ce que ne permet pas le comparateur c'est d'avoir la valeur ajoutée de chaque collège, c'est à dire de calculer l'évolution du niveau des élèves depuis leur entrée dans le collège et la valeur ajoutée du collège. Cet indicateur existe pour les lycées mais pas encore pour les collèges. La nouvelle évaluation nationale en 6ème instaurée par JM BLanquer et celle de 3ème vont permettre dans 4 ans d'avoir cet indicateur de l'efficacité pédagogique de l'établissement.

En attendant, les données du comparateur de L'Etudiant ne font qu'illustrer la ségrégation sociale entre établissements , les taux de réussite étant liés à celle-ci. La publication de ces palmarès d'établissements les met directement en concurrence là où elle est possible. On sait les effets que cela entraîne. Les établissements qui ont de faibles taux de réussite perdent des élèves des classes moyennes. Ceux-ci veulent tous aller dans les collèges les plus réputés ce qui permet à ceux ci de choisir leurs élèves. Les parents contournant la carte scolaire on arrive à une ségrégation des établissements.

Cet effet a déjà été constaté en Ile de France par M Oberti par exemple. En réduisant la mixité sociale, ce type de comparateur accélère la ségrégation sociale et dégrade au final la situation de l'Ecole. Alors que le ministère semble peu s'intéresser à la lutte contre la ségrégation sociale dans les établissements, ce palmarès ne peut que l'accélérer.

François Jarraud